



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-sixième session

Rome, 24-28 avril 2017

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO. Des exposés seront présentés à la cent cinquante-sixième session du Conseil sur les thèmes suivants:

- 1) La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité;
- 2) Cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable: décisions récentes de la Commission de statistique des Nations Unies et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD;
- 3) Le Groupe des Vingt (G20);
- 4) Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF): Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et premier Programme de travail quadriennal (2017-2020) pour la mise en œuvre du Plan stratégique;
- 5) L'Année internationale des légumineuses;
- 6) Le Forum politique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés aux participants à la cent cinquante-sixième session du Conseil uniquement à titre d'information.



I. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité

1. La treizième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la deuxième réunion de la COP siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (NP COP-MOP2) et la huitième session de la COP siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (CP COP-MOP8) se sont tenues en parallèle à Cancún (Mexique), du 4 au 17 décembre 2016.
2. Les participants au débat de haut niveau accueilli par le Mexique avant la COP ont adopté la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le bien-être, qui encourage une coopération plus étroite et les synergies entre les organisations compétentes du système des Nations Unies, notamment la FAO, les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que d'autres organisations, processus et initiatives internationaux.
3. La FAO a contribué aux réunions en donnant des avis et des présentations et en accueillant des manifestations parallèles. Elle a également apporté des contributions spécifiques qui ont mis en valeur le rôle des secteurs agricoles dans la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, en tenant pleinement compte des différentes fonctions écosystémiques qui sous-tendent la production agricole. Les documents et décisions relatifs à la réunion faisaient largement référence aux instruments, aux politiques et aux documents d'orientation de la FAO et invitaient les Parties contractantes à les mettre en œuvre.
4. La COP13 a notamment abordé la question de la prise en compte et de l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs pertinents et s'est félicitée du lancement, par la FAO, de la plateforme sur la biodiversité et les secteurs agricoles destinée à diverses parties prenantes, notamment aux gouvernements et aux communautés de pratique, et qui permettra d'établir des passerelles entre les secteurs, de trouver les synergies possibles, d'aligner les objectifs et d'élaborer des approches intersectorielles intégrées afin de tenir compte systématiquement de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. Par la suite, les organes directeurs et statutaires de la FAO auront la possibilité de réfléchir aux moyens d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'orientations, de mesures et d'outils de gestion dont l'objectif est d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.

II. Cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable: décisions récentes de la Commission de statistique des Nations Unies et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD

5. La quarante-huitième session de la Commission de statistique des Nations Unies s'est tenue à New York (États-Unis d'Amérique) du 7 au 10 mars 2017. Le principal résultat a été l'approbation du cadre d'indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, la Commission de statistique:
 - a) a approuvé le cadre mondial d'indicateurs révisé, et notamment les ajustements proposés pour certains indicateurs, en précisant que le cadre d'indicateurs visait uniquement le suivi et l'examen mondiaux;
 - b) a approuvé la proposition concernant un plan d'ajustements annuels des indicateurs et deux examens globaux, qui seraient présentés à la Commission en 2020 et en 2025;
 - c) est convenue que la proposition tendant à inclure 36 indicateurs supplémentaires devrait être intégrée à l'examen global de 2020 et qu'il faudrait être attentif à la charge de travail supplémentaire que cela représenterait pour les pays en matière d'établissement de rapports;
 - d) a exhorté le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'accélérer l'élaboration de la méthode pour les indicateurs de la catégorie III;

- e) a recommandé aux institutions garantes, notamment à la FAO, d'accentuer les efforts de renforcement des capacités et d'assistance technique, de sorte que les pays satisfassent aux exigences supplémentaires en matière de données;
- f) a demandé au Groupe d'experts de mettre au point des directives sur l'établissement de rapports mondiaux sur les ODD, qui devraient prévoir que les institutions garantes utilisent, lorsqu'elles en ont la possibilité, les données nationales officielles, fournissent une liste des institutions nationales qui transmettent des données aux organisations internationales, communiquent leurs calendriers de collecte de données, se concertent avec les pays concernés, afin de produire et de valider des estimations modélisées;
- g) a approuvé un projet de résolution concernant les données et les indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a recommandé son adoption par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. La cinquième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Ottawa (Canada) du 28 au 31 mars 2017. Le Groupe d'experts a approuvé le reclassement de quatre des 11 indicateurs de la catégorie III pour lesquels était envisagé un passage en catégorie II, ce qui a permis à l'établissement des rapports mondiaux de débiter. Deux indicateurs, pour lesquels la FAO est une institution garante, ont été reclassés: l'indicateur relatif aux anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (2.c.1) et l'indicateur relatif à l'accès des femmes à la terre (5.a.1).

7. Le Groupe d'experts a encouragé les institutions garantes à accélérer leurs travaux sur les indicateurs de catégorie III, mais il a également précisé que, dorénavant, il ne serait possible de reclasser les indicateurs de la catégorie III qu'une fois par an, à la session d'automne. Il a présenté, pour la première fois, des critères précis pour le reclassement des indicateurs de la catégorie III: il s'agissait notamment de tester la méthode dans des pays pilotes bénéficiant d'une couverture régionale équilibrée et de transmettre des informations sur la participation des bureaux nationaux de statistiques à l'examen par des pairs de la méthode proposée. Il est donc d'autant plus nécessaire que la FAO s'emploie à reclasser tous les derniers indicateurs de la catégorie III d'ici à la prochaine session du Groupe d'experts, en octobre.

8. En réponse à la demande de la Commission de statistique, le Groupe d'experts s'est engagé à soumettre le premier projet de directives sur l'établissement de rapports mondiaux d'ici à sa prochaine session. M. Pietro Gennari, Statisticien en chef de la FAO, a contribué au processus en sa qualité de Coprésident du Comité de coordination des activités statistiques: il a soumis un projet de document qui propose des principes et des pratiques en matière d'établissement de rapports mondiaux et de communication des données dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

III. Le Groupe des Vingt (G20)

9. Depuis 2011, la FAO apporte son appui au Groupe des Vingt, plus connu sous le nom de G20, sous la forme de contributions techniques, de rapports thématiques et de propositions d'actions concrètes visant la fourniture de biens publics mondiaux dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Face aux crises des prix mondiaux des denrées alimentaires de 2007, 2008 et 2010, le G20 a endossé un rôle de chef de file en lançant une série d'initiatives essentiellement conçues pour la gestion des crises et des risques. Le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), dont le Secrétariat interorganisations est hébergé par la FAO, a grandement contribué au renforcement de la transparence des marchés alimentaires. En améliorant la transparence et la coordination des politiques sur le marché alimentaire international, il a permis d'éviter des hausses inattendues des prix et de renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

10. En 2016, sous la présidence chinoise du G20, la FAO s'est engagée en faveur d'un certain nombre de questions relatives au développement, notamment l'élaboration du Plan d'action du G20 pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appuie l'industrialisation des pays les moins avancés et des pays africains ou encore l'établissement du rapport global sur les

responsabilités du G20. En novembre 2016, la FAO, avec le concours de l'IFPRI et de l'OCDE, a publié un rapport sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur agricole, à la demande des ministres de l'agriculture du G20. Le rapport examinait le potentiel d'applications et de plateformes des TIC pour l'agriculture et comprenait des propositions sur le mécanisme le plus à même d'améliorer les échanges et la coopération en matière de TIC agricoles.

11. En 2017, la présidence du G20 a été assurée par l'Allemagne. La réunion des ministres de l'agriculture du G20 s'est tenue à Berlin, le 22 janvier 2017. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, le rôle des TIC dans l'agriculture, la collaboration et le partage des connaissances en matière de recherche, l'AMIS et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens figuraient tous en bonne place dans la Déclaration des ministres de l'agriculture. La Déclaration était accompagnée d'un Plan d'action visant à favoriser la mise en œuvre. La FAO a contribué au processus en soumettant un rapport sur les politiques relatives aux préoccupations mondiales concernant l'eau et l'agriculture.

12. Dans le cadre des travaux du G20 sur le développement, sous la présidence allemande du G20, les membres ont examiné les questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action du G20 pour le Programme 2030 et ont établi un partenariat G20-Afrique, qui vise à promouvoir l'emploi de la jeunesse rurale et les compétences électroniques des filles. La FAO apporte au G20 des contributions techniques en matière d'emploi de la jeunesse rurale, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que sur les questions connexes pour lesquelles elle possède un avantage comparatif. Une conférence de haut niveau intitulée «*One World – No Hunger. Future of the rural world*» se tiendra à Berlin, les 27 et 28 avril 2017. Elle aura pour but de promouvoir l'emploi de la jeunesse rurale et les compétences numériques des filles, en particulier en Afrique. La FAO fournit au G20 des contributions techniques en matière d'emploi de la jeunesse rurale et insiste sur la nécessité, pour celui-ci, de poursuivre son action coordonnée face aux graves crises d'insécurité alimentaire qui touchent actuellement la Somalie, le Soudan du Sud, le Yémen et le nord-est du Nigeria.

IV. Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF): Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et premier Programme de travail quadriennal (2017-2020) pour la mise en œuvre du Plan stratégique

13. Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), conformément à la résolution E/2015/33 de l'ECOSOC, a tenu une session extraordinaire le 20 janvier 2017 et a adopté le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que le premier Programme de travail quadriennal (2017-2020) pour la mise en œuvre du Plan stratégique.

14. Le Plan stratégique est constitué d'une vision, d'une mission, de tendances, de défis et possibilités, de six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de 26 cibles s'y rapportant, ainsi que de cadres de mise en œuvre et d'examen et de dispositions en matière de communication et de sensibilisation. Les objectifs et les cibles sont pleinement conformes aux Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, aux Objectifs de développement durable (ODD) qui concernent les forêts, aux dispositions de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et aux autres engagements mondiaux pertinents. Les Objectifs visent principalement à inverser la perte de couvert forestier, à accroître la superficie des forêts gérées de façon durable, à augmenter la part et la contribution des produits issus de ces forêts au développement durable et aux moyens d'existence, à mobiliser des ressources, à promouvoir les cadres de gouvernance et à renforcer la coordination, la cohérence et les synergies. Parmi les nombreuses cibles quantifiables et mesurables, les États membres se sont engagés à augmenter la superficie forestière de 3 pour cent au niveau mondial d'ici 2030, en prenant pour référence l'Évaluation des ressources forestières 2015. Le Plan donne également la possibilité aux États Membres de préciser, à titre facultatif, les contributions qu'ils souhaitent apporter, en vue de la concrétisation des objectifs et des cibles relatifs aux forêts (contributions nationales volontaires).

15. Le Plan stratégique est particulièrement pertinent pour la FAO, en sa qualité d'organisation internationale du système des Nations Unies œuvrant en faveur des forêts et de la gestion durable des forêts, de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence selon une approche transversale, mais également en tant que présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le Plan stratégique comporte plusieurs dispositions qui demandent la contribution de la FAO, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'au titre du Partenariat de collaboration sur les forêts, et notamment un appui aux États Membres pour la mise en œuvre du Plan.

16. La FAO a contribué à l'élaboration du Plan stratégique conformément aux orientations données par le Comité des forêts à sa vingt-deuxième session (juin 2014) et par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session (décembre 2016) et elle attend avec intérêt de recevoir de nouvelles indications de la part des États Membres, afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan et du Programme de travail quadriennal.

V. L'Année internationale des légumineuses

17. La cérémonie de clôture de l'Année internationale des légumineuses a été organisée par le gouvernement du Burkina Faso, à Ouagadougou, les 10 et 11 février 2017. La Déclaration de Ouagadougou recommande que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame le 10 février Journée internationale des légumineuses.

18. Lors des sessions de 2016 du Comité de l'agriculture et du Comité des produits, l'importante contribution des légumineuses à la sécurité alimentaire, à la santé nutritionnelle et à la protection de l'environnement a été soulignée et les gouvernements et la FAO ont été encouragés à entreprendre des activités de sensibilisation et à appuyer des politiques permettant d'améliorer la production et la consommation de légumineuses au-delà de 2016. En réponse aux recommandations formulées par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session et sur la base des consultations qui se sont tenues au cours de l'Année internationale des légumineuses (2016), la FAO propose d'examiner les propositions suivantes, qui permettraient de prolonger le travail réalisé:

- a) L'inclusion du *Réseau d'action pour les légumineuses* dans le programme de la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition¹, sous la direction des Membres de la FAO.
- b) La réalisation d'une compilation de pratiques agricoles, notamment sur la culture des légumineuses en Afrique subsaharienne, afin d'appuyer la culture et l'utilisation des légumineuses dans les petites exploitations agricoles en Afrique.
- c) *Une publication sur les espèces de légumineuses sous-utilisées* qui rassemblera des informations sur l'agronomie, la nutrition et le commerce de ces espèces.
- d) *Une révision des statistiques de la FAO sur les légumineuses.*

VI. Le Forum politique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

19. La FAO est pleinement intégrée aux mécanismes régionaux de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À la trente sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui s'est tenue à Mexico du 23 au 27 mai 2016, les États Membres ont adopté la résolution 700 (XXXVI), intitulée «Résolution de Mexico», qui a porté création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le

¹ La Décennie d'action en faveur de la nutrition a été proclamée par les Nations Unies conformément au cadre normatif établi par la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle propose de réorienter les actions mondiales en faveur de la nutrition, afin d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes et de faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge.

développement durable, un mécanisme régional pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des Objectifs et cibles de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

20. La première réunion de cet organe se tiendra du 26 au 28 avril 2017 à Mexico (Mexique). Ce forum à parties prenantes multiples réunira des gouvernements de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont membres du forum, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies, des institutions financières et des banques de développement, des organisations d'intégration régionale et infrarégionale, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire.

21. Dans ce contexte, la FAO rédige actuellement un document en collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, afin d'encourager le dialogue politique entre les membres du forum, en vue de réaliser les ODD 1, 2, 9 et 14. Ce document sera présenté aux pays comme une contribution à leur action nationale, en particulier à ceux qui ont choisi de présenter des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en 2017.

22. La FAO est un organisme garant de 21 indicateurs et appuie leur mise en œuvre au niveau national grâce au travail des équipes de pays des Nations Unies. Dans la région, 8 pays ont déjà mis en place un mécanisme qui appuie une approche globale de la réalisation des ODD. L'Organisation entend également renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des politiques publiques et d'établissement de rapport sur les progrès réalisés. Dans le cadre de sa contribution au niveau national, la FAO actualise régulièrement les données permettant de mesurer l'insécurité alimentaire au niveau national et met en évidence les principaux défis à relever pour les pays.